

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Renseignements complémentaires	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Assemblée de la francophonie de l'Ontario

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme l'explique la note complémentaire 2, l'organisme impute aux résultats de l'exercice en cours ses améliorations locatives et les acquisitions d'équipement informatique et équipement de bureau, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces normes exigent que les immobilisations soient inscrites à l'actif au moment de leur acquisition et amorties en charges dans l'état des résultats sur leur durée de vie utile. Si les améliorations locatives, l'équipement informatique et l'équipement de bureau avaient été inscrits à l'actif et amortis sur leurs durées de vie utile estimative, la charge d'amortissement des immobilisations de l'exercice aurait été de 16 645 \$ (2020 : 13 107 \$) et l'excédent des produits sur les charges aurait augmenté de 12 123 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (2020 : 753 \$). Le solde d'ouverture de l'actif net non affecté aurait par conséquent été supérieur de 65 737 \$ (2020 : 64 984 \$) et les immobilisations auraient été de 77 860 \$ (2020 : 65 737 \$) à l'état de la situation financière.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 22 juin 2021

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

4

	2021	2020
PRODUITS		
Subventions et contributions de projets (annexe A)	3 299 665 \$	896 643 \$
Subvention de programmation - Patrimoine canadien	1 250 856	1 150 856
Ventes de services et autres	137 971	115 896
Programmes de stagiaires – JCT et Service Canada	86 187	38 999
Commandites et dons	40 450	86 106
Adhésion des membres	37 132	45 982
Inscription - assemblée annuelle et symposium	-	88 086
	4 852 261	2 422 568
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	1 201 982	916 571
Promotion et communications	227 939	66 432
Honoraires de sous-traitants	220 918	269 540
Loyer, services publics et frais d'occupation	105 425	94 642
Papeterie, impression et frais de bureau	81 813	61 346
Congrès, conseil d'administration et déplacements	63 028	364 129
Honoraires de la présidence	45 295	44 320
Cotisations	19 079	7 870
Télécommunications	18 477	12 250
Assurances	6 338	6 027
Formation et recrutement de personnel	5 249	16 497
Site Web	595	767
Honoraires professionnels	48 137	26 815
Intérêts et frais de service	3 323	6 023
Charges imputées aux projets (note 3)	(530 418)	(359 207)
	1 517 180	1 534 022
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT CHARGES DE PROJETS		
	3 335 081	888 546
CHARGES DE PROJETS (annexe B)		
	(3 299 665)	(896 643)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		
	35 416 \$	(8 097) \$

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

5

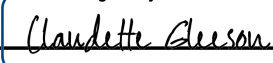
	Non affecté	Réserve pour éventualités	Fonds Florent Lalonde	2021 Total	2020 Total
SOLDE AU DÉBUT	(6 737) \$	150 000 \$	15 581 \$	158 844 \$	166 941 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	35 416	-	-	35 416	(8 097)
Affectation interne	(25 000)	25 000	-	-	-
SOLDE À LA FIN	3 679 \$	175 000 \$	15 581 \$	194 260 \$	158 844 \$

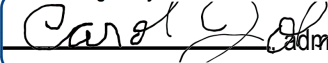
ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE****31 MARS 2021**

6

	2021	2020
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	409 526 \$	37 944 \$
Dépôt à terme, 0,45 %, échéant le 21 décembre 2021	108 961	107 627
Débiteurs (note 4)	149 544	210 819
Subventions et contributions à recevoir	49 015	23 991
Frais payés d'avance	24 358	40 207
	741 404 \$	420 588 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	341 108 \$	188 073 \$
Produits reportés (note 7)	166 036	73 671
	507 144	261 744
DETTE À LONG TERME (note 8)	40 000	-
	547 144	261 744
ACTIF NET		
Non affecté	3 679	(6 737)
Affectations internes (note 9)		
Réserve pour éventualités	175 000	150 000
Fonds Florent Lalonde	15 581	15 581
	194 260	158 844
	741 404 \$	420 588 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DocuSigned by:

 _____, administrateur
 B9A51917756F402...

DocuSigned by:

 _____ administrateur
 8F860976771E4CF...

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

7

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	35 416 \$	(8 097) \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	61 275	31 015
Subventions et contributions à recevoir	(25 024)	(8 960)
Frais payés d'avance	15 849	(19 351)
Créditeurs et frais courus	153 035	(68 877)
Produits reportés	92 365	(216 699)
	297 500	(282 872)
	332 916	(290 969)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du dépôt à terme	(1 334)	(1 654)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Produit de la dette à long terme	40 000	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	371 582	(292 623)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	37 944	330 567
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	409 526 \$	37 944 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, une corporation privée sans capital-actions constituée en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, a pour objet de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits des francophones en Ontario et de représenter l'Ontario français sur les scènes municipale, provinciale, nationale et internationale. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie de ses salaires et de ses charges de fonctionnement à titre de charges de projets selon le budget approuvé de l'accord de contribution ou de subvention, lequel est établi en fonction des besoins réels de l'organisme pour chaque projet.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et les contributions selon la méthode du report. Les subventions et les contributions sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits d'inscription, de commandites et du symposium sont comptabilisés lorsque l'événement sous-jacent a lieu. Les ventes de services sont comptabilisées lorsque les services sont rendus. Les produits d'adhésion reçus sont comptabilisés linéairement sur la durée d'adhésion d'un an se terminant le 31 mars.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception du montant est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les améliorations locatives, l'équipement informatique ainsi que l'équipement de bureau sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

10

3. VENTILATION DES CHARGES

Une partie des charges de salaires et avantages sociaux ainsi que des charges de fonctionnement administratives d'un montant total de 530 418 \$ (2020 : 359 207 \$) ont été ventilées à titre de charges de projets comme suit :

	Salaires et avantages sociaux		Charges de fonctionnement	
	2021	2020	2021	2020
Fondation Trillium de l'Ontario - Service d'accompagnement au financement	100 800 \$	100 800 \$	42 890 \$	42 930 \$
Ministère des Affaires francophones de l'Ontario	85 252	-	17 000	-
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	-	60 998	-	14 750
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Fonds d'aide et de relance régionale	54 919	-	24 898	-
Fondation Trillium de l'Ontario - Capacité	50 400	50 400	-	-
Fondation Trillium de l'Ontario - Diversité	-	41 367	-	2 601
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Effet multiplicateur	37 129	-	14 502	-
Patrimoine canadien - Bonjour/Welcome	30 287	-	4 712	4 740
Patrimoine canadien - Tables MREF	13 979	34 191	2 000	2 430
Fondation Trillium de l'Ontario - Congrès	12 668	-	-	-
ACFO d'Ottawa - Ottawa Bilingue	8 082	-	12 918	-
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - FedNor	7 682	-	6 900	-
Patrimoine canadien - Planification stratégique communautaire	-	-	3 400	4 000
	401 198 \$	287 756 \$	129 220 \$	71 451 \$

- a) Les charges de fonctionnement ventilées aux projets comprennent principalement le loyer, les services publics et frais d'occupation, les honoraires professionnels, la papeterie, l'impression et frais de bureau et les honoraires de sous-traitants.

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

11

4. DÉBITEURS

	2021	2020
Comptes clients	99 246 \$	132 624 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	50 298	78 195
	149 544 \$	210 819 \$

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 200 000 \$ renouvelable annuellement, au taux préférentiel plus 3 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale. Au 31 mars 2021, la marge de crédit n'est pas utilisée.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	308 413 \$	159 531 \$
Sommes à remettre à l'État	32 695	28 542
	341 108 \$	188 073 \$

7. PRODUITS REPORTÉS

La variation des produits reportés au cours de l'exercice est la suivante :

	2021	2020
Solde au début	73 671 \$	290 370 \$
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(33 896)	(289 369)
Plus : montant octroyé durant l'exercice	126 261	72 670
Solde à la fin	166 036 \$	73 671 \$

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

12

7. PRODUITS REPORTÉS (suite)

Les produits reportés représentent des sommes reçues pour des activités devant se poursuivre au cours des prochains exercices et se détaillent comme suit :

	2021	2020
Subventions et contributions reportées		
Patrimoine Canadien - MREF	27 241 \$	- \$
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - FedNor	5 671	-
Ottawa ville bilingue	1 001	11 501
Fondation Trillium de l'Ontario	-	340
Autres produits reportés		
Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FARFO)	62 360	-
Commandites - AGA	43 275	43 025
Adhésion des membres	22 233	18 805
Droits linguistiques	4 255	-
	166 036 \$	73 671 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant en décembre 2025, sans intérêt jusqu'en décembre 2022 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en décembre 2022, dont une portion de 20 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est entièrement remboursé avant cette date ^(a)	40 000 \$	- \$

- a) En vertu du programme fédéral pour le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, l'organisme recevra une subvention de 20 000 \$ si le prêt est entièrement remboursé avant décembre 2022. L'organisme a immédiatement constatée la subvention de 20 000 \$ à titre de réduction du prêt. Si l'organisme n'est pas en mesure de rencontrer cette condition, le solde à rembourser sera de 60 000 \$ et la perte sera constatée dans l'exercice alors en cours.

9. AFFECTATIONS INTERNES

Une portion du capital de l'organisme est restreinte car celui-ci doit satisfaire à certaines exigences d'utilisation des affectations internes.

Réserve pour éventualités

Cette réserve a été établie en prévision de charges majeures ou pour toute autre fin jugée nécessaire par le Comité de finances et de vérification. L'organisme vise à atteindre un montant représentant trois mois d'opération afin d'assurer sa survie en cas de coupures budgétaires importantes. Le conseil d'administration a approuvé le transfert d'un montant de 25 000 \$ des actifs nets non affectés vers la Réserve pour éventualités en date de fin d'exercice.

Fonds Florent Lalonde

Un don de 15 581 \$ reçu de la succession de monsieur Florent Lalonde a été restreint par les membres du conseil d'administration et doit servir à assurer l'avenir de la francophonie ontarienne. Un prix est décerné annuellement par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario en l'honneur de monsieur Florent Lalonde.

10. PLACEMENT - FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'Association a investi un montant auprès de la Fondation franco-ontarienne (la Fondation). Ce fonds est maintenu en fiducie par la Fondation à perpétuité. La Fondation remet annuellement un montant à l'Association dans les limites du rendement obtenu par le Fonds.

La juste valeur du fonds en date du 31 mars 2021 est de 6 830 \$ (2020: 6 254 \$).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 81 % du total des comptes clients sont à recevoir de deux organismes. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

14

12. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail pour la location d'un photocopieur échéant en janvier 2022 et d'un bail pour la location de bureaux échéant en juillet 2023 totalisent 149 384 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2022	65 251 \$
2023	63 100 \$
2024	21 033 \$

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

15

	2021	2020
ANNEXE A - SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DE PROJETS		
Fédérales		
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Fonds d'aide et de relance régionale	1 500 000 \$	- \$
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Effet multiplicateur	344 749	333 000
Patrimoine canadien - Bonjour Welcome	50 000	65 015
Patrimoine canadien - Plan stratégique communautaire	44 600	29 000
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	25 429	4 400
Patrimoine Canadien - Table MREF	15 979	89 830
Autres		
Ministère des Affaires francophones de l'Ontario	1 000 000	-
Fondation Trillium de l'Ontario - Impact collectif	219 240	219 230
Fondation Trillium de l'Ontario - Capacité	50 400	50 400
Fondation Trillium de l'Ontario - Congrès	28 268	30 000
ACFO d'Ottawa - Ottawa Bilingue	21 000	-
Fondation Trillium de l'Ontario - Diversité	-	59 493
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario - Congrès 2019	-	15 000
Conseil des Arts de l'Ontario - Congrès 2019/2018	-	1 275
	3 299 665 \$	896 643 \$

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

16

	2021	2020
ANNEXE B - CHARGES DE PROJETS		
Fédérales		
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Fonds d'aide et de relance régionale	1 500 000 \$	- \$
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Effet multiplicateur	344 749	333 000
Patrimoine Canadien - Bonjour Welcome	50 000	65 015
Patrimoine canadien - Plan stratégique communautaire	44 600	29 000
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	25 429	4 400
Patrimoine Canadien - Tables MREF	15 979	89 830
Autres		
Ministère des Affaires francophones de l'Ontario	1 000 000	-
Fondation Trillium de l'Ontario - Impact collectif	219 240	219 230
Fondation Trillium de l'Ontario - Capacité	50 400	50 400
Fondation Trillium de l'Ontario - Congrès	28 268	30 000
ACFO d'Ottawa - Ottawa Bilingue	21 000	-
Fondation Trillium de l'Ontario - Diversité	-	59 493
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario - Congrès 2019	-	15 000
Conseil des Arts de l'Ontario - Congrès 2019/2018	-	1 275
	3 299 665 \$	896 643 \$